



ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Lutte contre les bandes et les violences

Gagny (Seine-Saint-Denis) - Mercredi 18 mars 2009

Mesdames les Ministres,
Monsieur le Ministre,
Messieurs les Préfets,
Messieurs les Procureurs,
Messieurs les Recteurs,
Mesdames et Messieurs,

I/ Deux évènements d'une exceptionnelle gravité viennent de se produire dans la région parisienne.

Le 10 mars à Gagny, une vingtaine d'individus encagoulés, porteurs de bâtons et de barres de fer ont fait intrusion dans le lycée Jean-Baptiste Clément de Gagny. Au cours de cette agression, ils ont saccagé les lieux et blessé quatre personnes, dont une assistante d'éducation et trois lycéens. Le pire a été évité grâce au sang froid et au courage des professeurs et des responsables de l'établissement qui ont résisté aux violences. L'intervention immédiate de la police a permis d'interpeller une partie des agresseurs et de ramener l'ordre. La raison de cet assaut ? Une simple rivalité de bandes. Les auteurs de cet acte étaient à la recherche d'un élève du lycée professionnel pour le passer à tabac.

Le 14 mars, 10 policiers ont été blessés par tirs de fusil aux Mureaux après être tombés dans un véritable guet-apens tendu par une trentaine d'individus.

Ces évènements ont plusieurs points communs.

Dans les deux cas, le pire a été évité. L'intention des agresseurs était de faire des victimes, peut-être de tuer. Nous sommes confrontés à des phénomènes de haine aveugle dirigés contre deux piliers de la République : l'école et la police.

Ouvrir le feu sur des policiers, envahir un lycée en bande armée, ce sont des actes hors normes, qui témoignent d'une perte de tout repère, de toute limite.

A chaque fois, c'est une petite minorité de quelques dizaines d'individus qui empoisonne la vie de populations qui ne demandent qu'à vivre en paix.

Je n'accepte pas la logique de l'excuse et de la victimisation des auteurs de tels actes. Le refrain est hélas bien connu : ces jeunes expriment leur révolte contre une société française qui les rejette et les exclut. Ce discours, nous l'avons trop entendu.

J'ai reçu à l'Elysée des professeurs et des élèves du lycée professionnel de Gagny. J'ai rencontré des jeunes gens et filles de toutes origines. J'ai constaté leur volonté de s'en sortir par les études et le travail, en dépit des handicaps sociaux.

C'est pourquoi l'intrusion d'une bande d'individus ultra violents, décidés à briser, à blesser, à répandre la terreur, a quelque chose de profondément inique et d'intolérable.



Je veux le dire clairement : un lycée professionnel, à Gagny, en Seine-Saint-Denis, doit avoir exactement le même droit à vivre en paix que les meilleurs lycées parisiens et les grandes écoles.

Le premier devoir de la République est d'assurer un droit égal à la sécurité pour tous les Français. Les établissements scolaires, surtout dans les quartiers sensibles ou à proximité, doivent être protégés sanctuarisés de toute forme de violence.

Aucune parcelle du territoire national ne saurait échapper à l'autorité de l'Etat. L'insécurité est la première des inégalités, la pire des injustices : elle frappe de plein fouet les plus fragiles, les plus précaires, ceux qui n'ont pas les moyens de s'installer dans les beaux quartiers ou de scolariser leurs enfants dans les établissements protégés.

Certains attribuent les violences à l'intervention de la police dans les cités. Mais enfin, c'est le monde à l'envers ! Il est de la mission fondamentale des forces de sécurité d'assurer l'autorité de la loi en tout point du territoire national. La France n'est pas une mosaïque de bandes, de cités ou de tribus. Elle est une République indivisible, une Nation rassemblée autour de ses valeurs, de son identité, de la conscience d'un destin commun. Je ne laisserai aucune parcelle du territoire national soumise à la loi des caïds et à une logique de territoires qui recouvre bien souvent des conflits d'intérêt pour le partage du marché de la drogue.

Vous le savez, un travail considérable a été accompli depuis sept ans pour améliorer la sécurité de nos concitoyens.

Nous avons par exemple créé les GIR : 33 aujourd'hui, qui s'imposent comme un outil essentiel de la lutte contre les trafics criminels. Nous avons redéployé les forces de police et de la gendarmerie concernant plus de 400 communes. Nous avons mis en place la vidéo surveillance. Nous avons développé le fichier national des empreintes génétiques qui permet de résoudre chaque année près de 10000 affaires. Nous avons réformé en profondeur le Renseignement avec la création de la DCRI. Nous avons rapproché la police et la gendarmerie sous le commandement unique du ministre de l'Intérieur.

Avec la création des peines planchers, nous avons fait un pas en avant considérable dans la lutte contre l'impunité. Début 2009, 10 000 récidivistes dont 164 mineurs ont été condamnés à une peine supérieure ou égale à la peine-plancher, sur 20 000 jugements pour lesquels la peine était applicable.

Cette réforme répondait à une attente essentielle de nos concitoyens, excédés par l'impunité dont bénéficiaient les criminels récidivistes.

Cette œuvre de réforme et la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité porte évidemment ses fruits: entre 1997 et 2002, ce n'est pas loin, la délinquance avait augmenté de 15%. De 2002 à 2007, elle a reculé d'autant : 13,5% et en 2008 elle baisse encore de près de 1%. Je me réjouis d'ailleurs de constater que pour la première fois, en Seine-Saint Denis, le nombre des faits constatés diminue sensiblement en 2008 par rapport à 2007: - 3,5% et lors des deux mois 2009 : - 6,8 %.

En matière de taux d'élucidation des progrès fantastiques ont été accomplis. Il faut dire les choses aux Français, en 2002 on trouvait un coupable sur quatre, 25% taux d'élucidation. Aujourd'hui, c'est presque un sur trois. Cela m'interpelle bien sûr de laisser 60% des crimes et délits non élucidés mais vous vous rendez compte en 7 ans on est passé de 25% à 37%. Jamais un tel niveau n'avait été atteint.

Pourtant, il y a deux phénomènes qui me préoccupent particulièrement : l'essor des bandes violentes et les actes de violences commis contre les dépositaires de l'autorité.



Le nombre de bandes connues est évalué à plus de 200 sur le territoire français, dont 80% dans la région parisienne ce qui représente environ 5000 personnes, dont une moitié de mineurs. Ces bandes correspondent à des quartiers sensibles, à des logiques de territoires.

Elles sont la plupart du temps liées à divers trafics criminels en particulier le trafic de drogue ou le racket.

Le phénomène le plus préoccupant tient à leur extrême violence qui ne cesse de s'exacerber. Les affrontements, les guets-apens, l'usage d'armes de poing ou d'armes à feu deviennent une banalité. Ainsi dans la seconde moitié de l'année 2008, les forces de l'ordre ont compté 200 affrontements entre bandes dont les trois quarts dans la région parisienne, et le phénomène se poursuit en 2009.

La rue est le théâtre le plus fréquent de ces violences jusqu'au cœur de la capitale, plusieurs événements récents l'ont montré. Cependant, les violences ont de plus en plus tendance à se dérouler à l'intérieur ou aux abords des établissements scolaires. Les victimes du climat de terreur engendré par les bandes sont bien souvent les plus fragiles, souvent les plus sérieux et qui veulent s'en sortir, comme on l'a vu à Gagny.

Ma seconde source de préoccupation tient à la montée des violences envers les personnes qui incarnent les institutions de la République.

Elles atteignent un niveau insupportable : 25 000 violences à dépositaires de l'autorité chaque année et elles ont encore augmenté de 3,5% sur les douze derniers mois.

Les agressions contre les policiers et les gendarmes sont de plus en plus fréquentes : insultes, coups, caillassages, quand ce n'est pas tirs de coups de fusil. Les proviseurs, les professeurs et autres responsables scolaires sont eux aussi victimes de violences courantes dans l'exercice de leur mission.

Or, quand on lapide un gendarme ou un policier, quand on frappe un professeur, c'est à la République que l'on s'en prend.

Tirer sur un représentant des forces de l'ordre, c'est un acte criminel de la plus grande gravité.

Je tiens à remercier les magistrats, les policiers, les gendarmes, les sapeurs pompiers, les professeurs qui sont confrontés à cette réalité et y font face avec un sens du devoir et un courage exemplaires. Je veux leur dire que le premier devoir de l'Etat est de les protéger pour leur permettre d'accomplir leur mission.

Je ne souhaite mettre en cause personne mais je constate l'existence d'un problème dans la chaîne des interpellations et des sanctions. Je suis bien conscient de la difficulté à interpellier, à réunir des preuves, à juger. Je sais à quel point le travail des policiers et des magistrats est complexe.

Cependant, je ne peux pas m'empêcher de penser que l'on doit pouvoir améliorer la qualité des procédures et de la collecte des preuves. Ainsi, à la suite de l'assaut contre le lycée professionnel de Gagny, 14 individus ont été déférés au parquet. Deux jours après, un seul d'entre eux était placé sous mandat de dépôt. Tous les autres se trouvaient en liberté malgré l'énormité de ce qu'ils avaient fait ! Pour les victimes, le fait de savoir que la quasi-totalité des agresseurs est en liberté dès le surlendemain est incompréhensible.



De même, ce qui s'est passé à la suite des événements des Mureaux est sidérant, inacceptable. Une seule arrestation après le guet-apens contre les forces de l'ordre. Un jeune de 14 ans, multirécidiviste, est interpellé pour jet de pierres contre les policiers. Dès le lendemain, placé par la justice en centre éducatif fermé, ce jeune prenait la fuite et il est en ce moment dans la nature !

Cette situation ne peut pas durer. Si l'on continue ainsi, les phénomènes de bandes et les violences contre les personnes ne peuvent que s'aggraver dans l'avenir. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité de l'Etat dans la protection des citoyens. Je l'ai dit, des réformes ont été entreprises, des progrès réalisés. Mais il est clair que nous devons aller au-delà. Nous avons une obligation de résultats à l'égard des Français. Tout doit être tenté, tout doit être accompli pour le maintien de la sécurité de nos compatriotes.

II/ L'Etat a une obligation de résultat à cet égard. Au cours de la campagne présidentielle, j'ai pris des engagements à l'égard des Français. Ces engagements seront tenus.

Tout d'abord, il est indispensable d'accélérer la modernisation de nos outils policiers de lutte contre la délinquance commise en bandes.

L'une des failles de notre système tient à la connaissance insuffisante et partielle de ces phénomènes : comment les bandes violentes se créent, comment elles s'organisent, qui sont leurs leaders, quels sont leurs relais avec l'extérieur, leurs liens avec la grande criminalité organisée.

C'est pour renforcer ces outils de connaissances des bandes que vont être créées, dans les services de renseignement des directions départementales de la sécurité publiques (DDSP) concernées, des groupes spécialisés sur les violences urbaines.

Ces phénomènes se développent aujourd'hui à l'échelle des agglomérations. Ainsi, à Paris, seules 45% des personnes mises en cause habitent à l'intérieur de la capitale.

Les DDSP, dans chaque département assurent un suivi à l'échelle départementale d'un phénomène qui se développe au niveau des agglomérations. Les délinquants ne connaissent évidemment pas les frontières administratives, en particulier ceux qui sévissent en bandes. La collecte des informations et le travail de synthèse autour des phénomènes de bandes demeurent épars, insuffisamment recoupés.

Ce que je dis pour les phénomènes de bandes vaut du reste aussi, chacun le sait, pour la délinquance ordinaire. La criminalité et la délinquance se jouent des limites départementales. Elles se développent sur les territoires des agglomérations. Il faut que nous tirions les conséquences de ce constat.

Je demande donc à Madame le Ministre de l'intérieur de me proposer avant l'été une réforme du commandement de la fonction de sécurité qui tienne compte de la logique d'agglomération. Cette réforme je la souhaite pour l'ensemble de la France. Je le souhaite bien sûr d'abord pour la région parisienne où le Préfet de Police doit avoir la responsabilité de la sécurité non seulement sur Paris mais aussi sur la petite couronne.

Une telle unification du commandement est parfaitement compatible avec le respect des compétences départementales du reste. J'ajoute qu'il y a aussi quelques paradoxes à ce que le gouvernement propose une organisation des collectivités territoriales sur des périmètres métropolitains, sans en tirer les conséquences pour ses propres services.

La création des Unités Territoriales de Quartiers (UTeQ), composées d'une vingtaine de fonctionnaires affectés à la sécurité d'un quartier, constitue une réponse adaptée aux nouvelles formes de la délinquance violentes. Ce dispositif est aux antipodes de l'esprit qui était celui de la police de



proximité. Les Unités Territoriales ont pour mission d'établir une relation étroite avec les habitants d'un quartier mais aussi de manifester une fermeté absolue envers les délinquants. Il existe d'ores et déjà 8 UTeQ dont trois en Seine-Saint-Denis qui ont permis d'obtenir des résultats spectaculaires. A Clichy-Montfermeil, la délinquance de proximité a chuté de 19% et à Saint Denis de 30%.

Les compagnies de sécurisation formées de cent cinquante fonctionnaires, sont spécialement formées aux opérations de maintien de l'ordre dans les quartiers sensibles en cas de tension ou de troubles. Il en existe une seule pour l'instant, en Seine-Saint-Denis.

Je souhaite accélérer le déploiement de ces deux instruments. L'objectif doit être de constituer 100 UTeQ et 23 compagnies de sécurisation dès la fin de cette année 2010, et non pas en 2012, comme prévu initialement. Je suis conscient de l'effort considérable qui est demandé en termes de redéploiement et de formation des fonctionnaires concernés. Je le demande à Madame le Ministre de l'Intérieur car j'ai la conviction que nous sommes aujourd'hui face à un enjeu vital pour la cohésion de notre pays.

Pour faciliter la répression de ces phénomènes, améliorer l'efficacité des investigations, il me semble également indispensable de constituer, dans chaque sureté départementale, des groupes spécialisés sur la lutte contre la délinquance des cités et spécialement formés dans ce but.

De même, je suis favorable à la création d'un fichier dédié aux violences urbaines et aux phénomènes de bandes. Pour l'instant, un tel outil n'existe pas. Il ne s'agit pas bien entendu de créer des fichiers pour créer des fichiers ni de vouloir susciter une polémique.

Cependant, dans la mesure où le besoin s'en fait sentir dans l'intérêt de la sécurité des Français nous n'avons aucune hésitation à avoir. Le chœur des bienpensants va se déchaîner au seul mot de fichier mais cela n'a aucune importance. L'avenir de nos libertés et de nos principes républicains se joue en grande partie dans notre capacité à relever le défi des violences urbaines.

Je tiens un raisonnement identique sur la vidéosurveillance. 10000 caméras ont été installées avec des financements de l'Etat. Cet outil a largement démontré son efficacité dans la prévention et la répression de la délinquance urbaine et des phénomènes de bandes. L'objectif immédiat est de mettre en place 75 systèmes municipaux types et d'assurer la protection de 400 établissements scolaires. Je regrette les réticences de certains maires à s'engager dans la voie de la vidéo surveillance. La vidéo surveillance ne menace pas les libertés. Elle défend, elle protège la liberté de se déplacer et d'aller et venir dans son quartier en toute sécurité. Pour ceux qui ont de justes raisons d'avoir peur dans leur vie quotidienne, cette liberté est précieuse. Je me réjouis de l'ouverture prochaine du débat au Parlement sur la Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure - LOPPSI II – qui va faciliter le développement de la vidéosurveillance.

On le sait bien, le trafic de drogue est en filigrane des violences urbaines et des phénomènes de bandes. Des progrès considérables ont été accomplis dans la répression de ces trafics. En 2008 près de 170 000 infractions à la législation sur les stupéfiants ont été constatées. 65 tonnes de cannabis ont été saisies, deux fois plus qu'en 2007 ! Je veux féliciter Mme Alliot-Marie, l'ensemble des magistrats et des policiers, des gendarmes, des douaniers qui sont à l'origine de ces succès. La lutte contre ces trafics criminels constitue un enjeu vital pour l'avenir et la société française.

Le moment est venu d'engager une politique destinée à renforcer le rôle des GIR comme fers de lance dans la lutte contre ce type de criminalité. Il me semble indispensable aujourd'hui d'améliorer l'impulsion, la coordination, et l'évaluation des GIR, d'associer systématiquement les douanes, les services fiscaux et les organismes sociaux à leur activité. Là aussi, la Lopsi II va fournir aux services enquêteurs de nouveaux outils pour combattre cette forme de criminalité.



La lutte contre les bandes est désormais au cœur de l'action menée par les procureurs de la République. A Paris, à Bobigny par exemple, ils ont pris toute la mesure de ce phénomène. Ils ont mis en place des plans de prévention, en lien avec les élus locaux, ils font diligenter des enquêtes afin d'identifier et de faire condamner les auteurs de ces actes insupportables.

La justice prend toute sa place dans l'action menée contre ces actes qui insécurisent et effraient tellement nos concitoyens.

Permettez-moi d'ailleurs de rendre hommage à l'action des Procureurs et de leurs équipes. Ils ont su s'adapter avec efficacité et avec la sévérité adaptée à l'émergence de cette délinquance.

Je sais que la coordination avec les services de police et de gendarmerie est excellente. Je sais que les réquisitions à l'audience, devant les juges des libertés et de la détention sont particulièrement fermes.

Je veux leur dire que j'apprécie cette implication au service de la sécurité des Français.

Mais face à ces réquisitions sévères, face aux efforts des enquêteurs et des parquets, la réponse qui est à la disposition des tribunaux semble parfois inadaptée.

Les délinquants qui composent ces bandes ont en effet compris depuis longtemps qu'en l'état de nos lois, ils ne peuvent être condamnés si on ne peut mettre à leur charge la commission d'un fait précis.

Ce qui manque à notre arsenal, c'est de pouvoir poursuivre et condamner les personnes qui constituent une bande dans le but de commettre des atteintes aux personnes ou aux biens.

Je suis résolu à ne pas laisser le dernier mot à ces délinquants. Puisqu'ils profitent d'une carence de la loi, il faut y porter remède. J'ai demandé au Garde des Sceaux de changer la loi.

Il faut doter notre code pénal d'une disposition qui réprimera de 3 ans d'emprisonnement le fait de faire partie, en connaissance de cause, d'un groupement, même formé de façon temporaire, poursuivant le but de commettre des atteintes volontaires contre les personnes ou contre certains biens.

Chacun comprendra qu'en outre, la violence envers l'institution scolaire, envers les professeurs et les élèves a un caractère particulièrement intolérable. Elle touche à ce qu'une société a de plus précieux : sa jeunesse, son avenir. Il nous fut réfléchir aux moyens de « sanctuariser » l'enceinte scolaire face aux phénomènes de violence ou de bandes.

Je demande à Madame Alliot-Marie et à M. Darcos de développer une action ciblée sur les établissements les plus soumis aux intrusions et aux violences des abords. Je souhaite que l'on procède au repérage des 100 ou 200 établissements les plus touchés par le phénomène. Sur cette base, il conviendra de réaliser des diagnostics de sécurité centrés sur les mesures anti-intrusions: état des clôtures et des portails, organisation du filtrage des entrées et sorties, existence de vidéosurveillance ; puis de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer les dispositifs de filtrage des entrées et sorties et d'améliorer les moyens de surveillance dans chacun de ces établissements.

Je leur demande de procéder à la systématisation du dispositif de policiers référents dans les établissements sur la base de ce qui a été mis en place en 2006 dans les collèges des Hauts de Seine. Les policiers, sans être présents toute la journée, devront être en situation d'intervenir en tant que de besoin sur les problématiques de sécurité de l'établissement. Ils participeront à l'élaboration des diagnostics de sécurité, aux opérations de prévention et faciliteront les suites données aux signalements.

Je l'ai dit : l'École ne peut, ni ne doit être considérée comme un lieu banal et surtout pas un lieu d'agression.



Je demande à Madame Dati de bien vouloir engager une réforme des qualifications pénales sanctionnant l'intrusion dans un établissement scolaire. Je souhaite que l'intrusion sans habilitation ou autorisation dans un établissement scolaire soit désormais considérée non plus comme une infraction passible d'une simple contravention de 5^o classe, mais comme un délit.

De même je souhaite que les violences commises sur un agent de l'éducation nationale constituent à l'avenir des circonstances aggravantes non seulement quand elles se produisent à l'intérieur de l'établissement qui exerce une mission de service public mais également lorsqu'elles sont commises à l'extérieur de l'établissement en raison desdites fonctions. Ce sera par exemple le cas d'un professeur agressé dans les transports en commun. Cette réforme reviendra à assurer aux enseignants la protection dont bénéficient les agents dépositaires de la force publique.

*

Mesdames et Messieurs, je vous renouvelle ma confiance dans cette tâche si complexe d'assurer la sécurité de nos compatriotes, en particulier des plus fragiles d'entre eux. Les réformes, l'introduction de technologies nouvelles sont indispensables pour faire face à l'évolution de la délinquance mais elles ne servent à rien sans l'implication personnelle et la volonté de tous ceux qui œuvrent sur le terrain parfois dans des conditions d'extrême danger. Je profite donc de cette occasion pour vous remercier et vous confirmer ma détermination absolue à vous donner les moyens d'exercer votre mission dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité.